RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - 1ère Série
Zone 81
Comité 11 et 37

Saison : 2026/2027

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

FINALE EN DEUX SEANCES :

Le samedi 12 décembre 2026 à 13h30 et 20h30

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

L'EXCUSE VILLECRESNOISE
Salle de l'Orangerie 40 rue de Cercay
94440 VILLECRESNES

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la zone 81 (comité Ile de France et Centre) à jour de leurs cotisations 2026/2027
Le championnat se déroule en 1 finale de 2 séances qui se jouera après-midi et soir.
Attention : Selon le nombre de joueur inscrits, une séance 3 peut avoir lieu si le nombre de joueur inscrit n'est pas multiple de 4. Dans ce cas le champion sortant puis les joueurs les mieux classés au classement national, seront qualifiés directement pour la séance 2.

Inscrits	Séance1	Organisation	Eliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Howell 16		15	Howell 16
16	16	Howell 16		16	Howell 16
19	19	5 en ligne	**3**	16	Howell 16
20	20	5 en ligne		20	5 en ligne
23	23	H24	**3**	20	5 en ligne
24	24	H24		24	H24
27	27	7 en ligne (4 étuis/table)	**3**	24	H24
28	28	7 en ligne (4 étuis/table)		28	7 en ligne (4 étuis/table)
31	31	2X4 en Howell	**3**	28	7 en ligne (4 étuis/table)
32	32	2X4 en Howell		32	2X4 en Howell
36	36	5 en ligne et 4 en Howell		36	5 en ligne et 4 en Howell

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire **AU PLUS TARD LE 6 DECEMBRE à MINUIT** à l'adresse suivante

- Soit par mail à : lydiatarotidf@gmail.com
  Soit par téléphone : 06-31-30-31-50

Participation : 30 € par joueur pour les 2 séances.

Tableau PCN : 381101
Arbitre : Lydia Janneau

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, **les 9 premiers seront qualifiés** pour la finale nationale qui se déroulera :

Du Mercredi 05 au 9 mai 2027 à Marboz (01851)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

« Interdiction d'être présent dans une salle pour un joueur suspendu » afin de respecter scrupuleusement les statuts directives et prérogatives de la FFT.
Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **Articles 1 - 6 - 7**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves **Articles 20 à 41**

Fascicule 3 Individuels :

- Chapitre 2 : Règlement des compétitions. **Articles 1 à 5**
- Chapitre 3 : Organisations des tournois
- Chapitre 4 : Code d'arbitrage

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

La championne sortante, Chimène POSTEL, si elle joue, occupera la place de **Nord 1**.

- 1ère séance : mise en place aléatoire par le programme FFT-Tarot
- 2ème séance : Serpentin suivant le classement de la 1ère séance.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

- **Indice des PCN : Finale 1,8**

- **Coefficient de séances :**

  - Le coefficient de chaque première séance est de 1.
  - Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
  - Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
  - Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
  - Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
  - Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

- **PP**

  - Le calcul des PP ne pourra se faire que lorsque le nombre de participants sera connu.
  - 1/3 des participants marqueront des PP.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

	Attribution de PP											
Série 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	11	9	7						
20	21	17	14	11	9	7	6					
24	22	18	15	12	10	8	6	5				
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4		
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le responsable de zone et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve.

Article 8 :

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Le Responsable de Zone :
Sébastien Mercier

Valider le 12/11/2026 par le responsable de zone